Indre-et-Loire : un supposé violeur d'enfants remis en liberté

16/04/2020 à 12h38



Indre-et-Loire : passible des assises et… remis en liberté

Le Covid-19 n'y est probablement pour rien… mais la sortie de détention provisoire de l'agresseur de leurs enfants leur est insupportable.

Choquée, cette femme qui contacte La Nouvelle République en fin de semaine dernière.
Choquée et inquiète en apprenant que l'homme qui s'en serait pris (respect de la présomption d'innocence oblige) à ses enfants, a été remis en liberté il y a quelques jours.
Placé en détention provisoire à l'été 2019, mis en examen pour des faits notamment de viol – donc passibles de la cour d'assises (1) – il aurait, selon cette maman et son mari, « bénéficié » des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et destinées à faciliter les libérations anticipées. Mesures qui ont permis de remettre quelque 8.000 détenus des prisons de France et ainsi réduire la surpopulation carcérale.

[…]

***« Il y a des libérations conditionnelles qui ont été effectuées dans le cadre du Covid-19*, répond le procureur de la République, Grégoire Dulin…**

[…]

La Nouvelle République

---

https://www.fdesouche.com/1352877-coronavirus-belloubet-vise-la-liberation-de-5000-detenus

https://www.fdesouche.com/1360817-coronavirus-pres-de-8-000-detenus-liberes-en-un-mois

https://www.fdesouche.com/1361781-coronavirus-la-controleuse-des-prisons-appelle-le-gouvernement-a-liberer-7000-detenus-supplementaires